

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-148

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	0	13 800 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	1 200 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	15 000 000
SOLDE	-15 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 15 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 13 800 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières ». Cette diminution est permise par un ajustement des différents crédits d'intervention lié à une actualisation des besoins de financements de ces dispositifs ;

- 1 200 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ». Cette diminution est permise par un ajustement des crédits tenant compte de l'actualisation des besoins sur ce programme.